

# Des parlements démocratiques plus forts au service du peuple

## Stratégie de l'UIP pour 2017-2021

*Approuvée par le Conseil directeur de l'UIP à sa 199<sup>ème</sup> session  
(Genève, 27 octobre 2016)*

### VISION

Nous œuvrons pour un monde dans lequel chaque voix compte, un monde où la démocratie et les parlements sont au service des citoyens pour promouvoir la paix et le développement.

### MISSION

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux.

Nous promovons une gouvernance, des institutions et des valeurs démocratiques, de concert avec les parlements et parlementaires afin de faire ressortir et de répondre aux besoins et aspirations des citoyens.

Nous œuvrons pour la paix, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes et le développement durable grâce au dialogue politique, la coopération et l'action parlementaire.

### VALEURS FONDAMENTALES

Les valeurs fondamentales suivantes doivent s'appliquer à la communauté de l'UIP dans son ensemble — ses Membres et son Secrétariat — et servir de principes directeurs pour toutes nos actions.

**Egalité** : Garantir que les individus ou groupes d'individus sont tous traités équitablement, de manière identique et pas moins favorablement que d'autres sans distinction de race, sexe, handicap, religion ou croyance, orientation politique ou sexuelle, ou âge. Nous défendons l'égalité dans le but ultime d'éliminer toute forme de discrimination et d'injustice.

**Inclusion** : Recueillir l'ensemble des points de vue, besoins et préoccupations de la société afin de favoriser un sentiment d'appartenance. Nous œuvrons en faveur des parlements inclusifs qui reflètent et représentent les intérêts de tous les secteurs de la société.

**Respect** : Reconnaître, respecter et apprécier les différences culturelles, religieuses, ethniques, politiques, linguistiques et autres. Nous encourageons le respect mutuel comme condition préalable à tout dialogue constructif ou toute résolution de conflit.

**Intégrité** : Agir avec honneur, ouverture et probité, sans transiger sur la vérité. L'intégrité du parlement en tant qu'institution et celle de ses membres sont des éléments essentiels de sa légitimité. Nous servons de médiateur impartial dans les situations de conflit ou d'après-conflit.

**Solidarité** : Stimuler un sentiment d'appartenance à une communauté, d'unité et d'intérêts partagés au sein de l'ensemble du monde parlementaire. Se soutenir les uns les autres et travailler de manière unie. Nous favorisons la solidarité parlementaire dans tous les domaines de travail et la coopération interparlementaire.

## OBJECTIFS STRATEGIQUES

### Objectif 1 : Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques

*Les fonctions fondamentales d'un parlement que sont l'activité législative, de contrôle, budgétaire et de représentation sont essentielles à la qualité de la gouvernance générale d'un pays. La Stratégie 2017-2021 pour l'UIP est axée sur un renforcement de ces fonctions fondamentales pour aider les parlements à contribuer à la démocratie et à répondre aux aspirations du peuple. Le bon fonctionnement d'une démocratie repose sur le rôle du parlement de veiller au respect des engagements pris à tous les niveaux. Ceci concorde parfaitement avec l'Objectif de développement durable (ODD) 16 concernant le renforcement de l'état de droit et la mise en place d'institutions efficaces, responsables et ouvertes. L'UIP suit une démarche intégrée en développant la recherche, les outils et les normes, pour ensuite les mettre en œuvre de manière concrète dans des contextes nationaux.*

#### Promouvoir l'élaboration des normes et la génération de connaissances

L'UIP continuera de promouvoir ses critères de parlements démocratiques tels qu'exposés dans l'ouvrage *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques*. Elle encouragera les parlements à évaluer leur fonctionnement en se basant sur ces critères et créera des mécanismes et outils pour permettre aux parlements d'examiner leurs réalisations de manière volontaire. Lorsque le besoin se fera sentir, l'Organisation élaborera de nouvelles normes et directives en matière de bonnes pratiques parlementaires.

L'UIP continuera également de servir de plate-forme mondiale de recueil et de diffusion d'information, et de génération de connaissances sur les parlements et les procédures et pratiques parlementaires. Elle développera davantage ses bases de données accessibles en ligne telles que PARLINE, et recueillera et diffusera l'information concernant les femmes dans les parlements et la participation des jeunes. L'Organisation publiera régulièrement un *Rapport parlementaire mondial* sur l'état des parlements du monde, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Elle poursuivra son programme de publication axé sur les bonnes pratiques parlementaires et les nouveaux sujets d'intérêt et questions émergentes en matière de renforcement de l'institution parlementaire.

#### Renforcer les capacités des parlements

Une démocratie vigoureuse a besoin de parlements efficaces, bien structurés et dotés de moyens adéquats. Les engagements mondiaux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies soulignent l'importance de la contribution des parlements à la bonne gouvernance. L'UIP continuera de renforcer les capacités des parlements de tous les pays avec une attention particulière pour les parlements de pays récemment sortis d'un conflit et les Etats qui sont en voie de transition vers la démocratie parlementaire. Elle proposera des conseils et programmes d'assistance adaptés à leurs besoins et, ce faisant, mettra en pratique les *Principes communs en matière d'assistance aux parlements* en aidant les parlements à développer de manière efficace leurs capacités à remplir leurs fonctions législatives, de contrôle, budgétaire et de représentation. En accord avec les *Principes communs*, l'action de l'UIP sera fondée sur le principe qu'il est de la responsabilité des parlements de prendre l'initiative au niveau national pour promouvoir la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme, dont les droits de la femme, et la participation des jeunes. L'UIP s'efforcera d'améliorer la qualité et l'impact de son soutien de manière coordonnée afin de servir au mieux les intérêts des parlements. Elle continuera de consolider son travail de recherche, de normalisation et de promotion des bonnes pratiques. Cela dit, l'UIP est consciente du besoin d'utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC et e-Parlement) et encouragera les parlements à moderniser leurs modes de fonctionnement grâce à celles-ci.

### Objectif 2 : Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes

*L'UIP joue un rôle très important dans la promotion de l'égalité des sexes dans les parlements et avec l'aide de ceux-ci. Ses nombreuses réalisations sont un encouragement à s'engager et investir encore plus dans un contexte où les obstacles sociaux, économiques et politiques à l'égalité subsistent. L'Organisation aidera les parlements à devenir des institutions fortes et sensibles au genre, capables de mener l'action pour l'égalité des sexes. L'UIP favorisera les réformes juridiques pour obtenir des résultats en matière de droits et d'autonomisation des femmes. Afin de réaliser cet objectif, l'UIP travaillera étroitement avec des partenaires-clés tels que ONU Femmes.*

### Soutenir l'autonomisation politique des femmes

L'UIP continuera son action en vue d'améliorer l'accès des femmes aux parlements et d'accroître leur contribution dans l'élaboration des politiques. Elle poursuivra son plaidoyer pour le développement de stratégies nationales et participera au renforcement des cadres nationaux qui facilitent l'accès complet et équitable des femmes au parlement. L'Organisation soutiendra les femmes parlementaires dans leur travail notamment grâce à l'assistance technique et la formation, et renforcera leurs capacités, entre autres grâce à l'utilisation des TIC et en ayant recours à un système de mentors pour accompagner les femmes parlementaires nouvellement élues.

### Promouvoir des parlements sensibles au genre

L'UIP a jeté les bases d'une transformation des parlements en institutions sensibles au genre. Elle continuera de soutenir les parlements dans leurs efforts pour incarner l'égalité des sexes et la mettre en œuvre - au travers de leur organisation, modalités de travail, fonctionnement et capacités. Elle développera des normes et publiera des directives en matière de politiques et de procédures sensibles au genre, et contribuera au renforcement des capacités des organes parlementaires qui traitent de l'égalité de sexes et des questions liées aux femmes. Ceci aidera les parlementaires et le personnel parlementaire à renforcer leurs capacités d'intégration du genre et favorisera l'échange de bonnes pratiques. L'édification de parlements sensibles au genre contribuera directement à atteindre les ODD 5 et 16 et participera à l'intégration des questions de genre dans la mise en œuvre de tous les ODD.

### Veiller aux droits des femmes

Suite à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing et au Programme d'action de Beijing de 1995, il faut maintenant accélérer les mesures en matière d'égalité des sexes et donner la priorité au combat contre les inégalités persistantes en droit et en pratique. Dans ce but, l'UIP concentrera ses efforts sur le soutien des parlements afin qu'ils :

- identifient et luttent contre la discrimination, en particulier contre les lois discriminatoires, et mettent en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)
- s'élèvent contre la violence à l'encontre des femmes et des filles,
- s'engagent dans une réforme juridique en faveur de l'égalité des sexes, et
- mettent en place des stratégies et cadres législatifs nationaux visant à favoriser l'autonomisation des femmes, notamment dans le domaine économique.

Dans l'ensemble de nos actions, nous porterons une attention particulière à la mobilisation des hommes et à la construction de partenariats entre hommes et femmes dans le but de promouvoir l'égalité et les droits des femmes.

### Objectif 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme

*Les parlements et leurs membres sont les mieux placés pour œuvrer en vue de traduire les normes internationales relatives aux droits de l'homme en réalités nationales. L'UIP continuera à aider les parlementaires à exercer leurs responsabilités en matière de protection des droits de l'homme de leurs membres. Ainsi, en leur fournissant de l'information, des connaissances et de la formation, elle leur permettra de promouvoir et de protéger activement les droits de l'homme de chacun.*

### Protéger les droits de l'homme des parlementaires

L'UIP continuera d'exercer son rôle unique sur la scène internationale de promotion du respect des droits de l'homme des parlementaires et d'agir en faveur d'une réparation lorsqu'il y a eu violation de ces droits. L'Organisation augmentera ses actions afin d'améliorer la mobilisation des parties concernées — notamment les Parlements Membres de l'UIP, les groupes géopolitiques de l'UIP, les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des droits de l'homme des Nations Unies, et la communauté des droits de l'homme en général — pour trouver des solutions aux cas portés à l'attention de l'UIP. Elle utilisera de plus en plus des statistiques et des outils visuels pour rendre la jurisprudence facilement disponible, afin d'attirer l'attention sur les risques sérieux auxquels font face les parlementaires du monde. Des recherches approfondies et une sensibilisation accrue concernant certains aspects problématiques des dossiers portés à l'attention de l'UIP devraient contribuer à promouvoir une meilleure compréhension des questions transversales sous-jacentes et par là même prévenir de nouvelles violations. L'UIP portera une attention toute particulière sur le sort des femmes parlementaires qui sont victimes de violations des droits de l'homme.

## **Améliorer la contribution des parlements en matière de promotion et de protection des droits de l'homme**

L'UIP continuera de soutenir les parlements dans la mise en œuvre pratique des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Elle mobilisera les parlements pour qu'ils se saisissent des questions actuelles et urgentes liées aux droits de l'homme. L'Organisation redoublera d'efforts pour s'assurer que tous les parlements soient pleinement conscients du travail du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et qu'ils participent à son Examen périodique universel. L'UIP sensibilisera davantage les parlements au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de même qu'aux principaux traités internationaux sur les droits de l'homme afin de mieux les faire connaître. Elle se concentrera sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre de ces instruments et, lorsqu'ils n'ont pas été ratifiés, leur ratification. Elle contribuera également à augmenter la capacité institutionnelle des parlements en vue d'appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant. L'Organisation servira de relais entre les parlements et le mécanisme des droits de l'homme de l'ONU afin de favoriser les synergies qui renforceront l'action et amélioreront l'efficacité. L'UIP recueillera et diffusera des informations sur les mécanismes et processus parlementaires sur lesquels un programme national des droits de l'homme peut concrètement reposer. Notre Guide des droits de l'homme à l'usage des parlementaires propose des informations et suggère des actions à mettre en place dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Nous continuerons à suivre les recommandations de ce guide et l'enrichirons selon le besoin.

## **Promouvoir le respect du droit international humanitaire**

L'UIP continuera de mobiliser les parlements, en sollicitant leur contribution et leur action pour faire face aux principaux défis relatifs au droit international humanitaire. Ceci comprendra un soutien pour veiller à la ratification et la mise en œuvre des conventions relatives au droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève et autres instruments portant sur la protection des réfugiés et l'apatridie. Dans ce but, l'UIP travaillera étroitement avec des partenaires tels que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

## **Objectif 4 : Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité**

*L'UIP a été fondée sur le dialogue et la résolution pacifique des conflits. Les parlements jouent un rôle crucial dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits, au moyen du dialogue et de la diplomatie, ainsi que dans le rétablissement de la paix et la promotion de la réconciliation dans les situations au sortir d'un conflit. Renforcer la sécurité, y compris grâce à des mesures de lutte contre le terrorisme, est en outre fondamental pour le développement et constitue un catalyseur majeur de la démocratie. Là aussi, les parlementaires jouent un rôle central en adoptant des lois, en allouant des budgets et en exerçant un contrôle visant à garantir la mise en œuvre.*

## **Favoriser la réconciliation politique grâce au dialogue et à l'inclusion**

L'UIP joue un rôle particulier dans les pays sortant d'un conflit, en aidant ces derniers à transformer leurs parlements en institutions solides et démocratiques qui peuvent ouvrir la voie vers le règlement de différends nationaux. Elle encourage les parlements à mener cette action dans le cadre d'un dialogue et d'une coopération fondés sur la compréhension et l'ouverture, une culture de tolérance et de modération, et en soulignant l'importance de la pluralité politique et de l'inclusion dans la prise de décisions. Les parlements sont au cœur des processus de réconciliation et leurs membres peuvent devenir des chefs de file en montrant comment travailler main dans la main au-delà des clivages politiques, culturels et religieux, et en établissant un dialogue constructif en tant qu'outil permettant de régler des différends persistants. L'UIP continuera à soutenir les parlements dans des situations d'après-conflit. Elle le fera grâce à la promotion de la consultation entre les parlementaires et en aidant ceux-ci, ainsi que les parlements dans leur ensemble, à œuvrer en faveur de la réconciliation nationale en pansant les blessures du passé et en cherchant ensemble des moyens d'aller de l'avant qui permettront de bâtir des sociétés durables et d'instaurer la paix sur le long terme.

## **Encourager la diplomatie parlementaire**

Une partie essentielle de l'action de l'UIP est menée grâce à la diplomatie parlementaire dans certaines parties du monde qui sont le théâtre de conflits inextricables. L'UIP offre un espace privilégié

pour la diplomatie parlementaire : dans le cadre de ses Assemblées, elle fournit un terrain neutre où les parlementaires de différents pays et appartenances politiques peuvent échanger des avis et des expériences, et discuter des conflits, qu'ils soient internes ou qu'ils concernent plusieurs pays. Mobiliser la diplomatie parlementaire au niveau national ou régional peut apaiser les tensions et résoudre un conflit par des moyens pacifiques. L'UIP est souvent sollicitée pour ses bons offices pour traiter des questions difficiles qui menacent l'état de droit. L'Organisation continuera de réunir sous ses auspices les différentes parties aux conflits en se servant de ses nombreux mécanismes officiels et informels.

### **Lutter contre le terrorisme et œuvrer pour le désarmement**

L'UIP aide les parlements à gérer différentes menaces à la sécurité, y compris celles que représentent la criminalité organisée, les armes légères et de petit calibre, et la prolifération des armes de destruction massive. L'UIP déploie également des efforts pour prévenir l'extrémisme violent et lutter contre le terrorisme. Dans ce contexte, elle collabore avec l'ONU et d'autres acteurs pour réduire le déficit de mise en œuvre des instruments de lutte contre le terrorisme et pour veiller à respecter les engagements internationaux relatifs à la non-prolifération et au désarmement. Ceci comprend la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, de même que toutes les actions nécessaires à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'UIP dotera les parlements d'outils législatifs et de formations nécessaires pour intégrer les engagements internationaux dans la législation interne et contrôler leur application dans le respect des obligations en matière de droits de l'homme. Elle s'attachera à mieux faire connaître les initiatives et instruments proposés dans le cadre des efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme auprès de ses Membres. En agissant en faveur des droits de l'homme et de l'autonomisation des femmes et des jeunes, l'UIP s'efforcera également de prévenir le terrorisme, souvent attisé par la haine, l'intolérance et la discrimination.

L'UIP s'intéressera également à la question émergente de la sécurité urbaine. Toutes les activités menées au titre du présent objectif tiendront compte de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et de la résolution 2250 sur les jeunes, la paix et la sécurité.

### **Objectif 5 : Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires**

*Depuis sa création, l'UIP agit en tant que foyer du dialogue et de la coopération interparlementaires. Elle s'emploie à favoriser les contacts, la coordination et l'échange d'expériences entre les parlements et les parlementaires de tous les pays. Ainsi que l'ont noté les Présidents de parlement au cours de leurs Conférences mondiales successives, l'UIP est également appelée à coopérer étroitement avec les organisations parlementaires régionales et autres pour renforcer la cohérence et l'efficacité de la coopération parlementaire internationale et interrégionale.*

### **Assurer un forum propice au dialogue politique à l'échelle internationale**

L'UIP renforcera davantage son rôle de coordonnateur international unique en son genre qui rassemble les parlementaires et les autres partenaires autour de diverses questions et initiatives. Les Assemblées de l'UIP permettent de favoriser le dialogue, la compréhension et les échanges entre les parlementaires de toutes les régions et de toute orientation politique pour recenser les bonnes pratiques et aider à mobiliser l'action parlementaire dans le cadre de questions ayant une importance particulière pour les citoyens, les parlements et la communauté internationale. L'UIP s'efforcera d'améliorer encore l'organisation, le fonctionnement et les résultats de ses Assemblées, Commissions permanentes et autres organes. En étroite coopération avec les Parlements membres et les organisations partenaires, elle déploiera des efforts encore plus considérables pour veiller à ce que les intéressés puissent mieux s'acquitter de leur obligation statutaire de faire rapport et qu'un suivi de l'application de ses décisions et résolutions soit garanti.

### **Augmenter la cohérence et l'efficacité de la coopération parlementaire mondiale**

Le nombre d'organisations et de réseaux parlementaires a connu une croissance exponentielle en quelques dizaines d'années. La Stratégie de l'UIP consistera notamment à solliciter des engagements plus forts et à encourager les synergies avec et entre de tels acteurs. La plupart des organes

parlementaires ont déjà un lien institutionnel avec l'UIP en tant que Membres associés et Observateurs permanents, et l'Organisation cherchera de nouvelles occasions de créer des contacts et de coopérer avec le plus grand nombre d'entre eux possible. L'UIP s'inspirera des avantages comparatifs de divers organes parlementaires et définira les domaines dans lesquels les efforts peuvent être mis en commun, réduisant ainsi les chevauchements et renforçant la cohérence et l'efficacité de la coopération parlementaire mondiale.

### **Devenir une organisation universelle**

En tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux, l'UIP redoublera d'efforts pour devenir une organisation universelle et améliorer ses relations avec les 45 000 parlementaires du monde entier. Les parlements qui ne sont pas encore Membres de l'UIP seront activement invités à rejoindre l'Organisation. Des efforts seront réalisés pour établir le contact et nouer des liens avec les parlements des petits Etats insulaires en développement (PEID), et faciliter leur participation aux activités de l'UIP sur le long terme.

### **Objectif 6 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes**

*Ces dernières années, l'Organisation s'est attachée à promouvoir la participation des jeunes en tant qu'élément clé de la démocratie et de processus politiques inclusifs et efficaces. Elle ira encore plus loin pour accroître la participation des jeunes à la vie politique et soutenir l'implication des jeunes parlementaires et de tous les jeunes dans les processus décisionnels. L'UIP épaulera également les parlements afin qu'ils puissent mieux répondre aux attentes des jeunes et qu'ils intègrent leurs points de vue dans les travaux parlementaires. Tout au long de ce processus, l'UIP s'appuiera sur ses expériences et enseignements dans le domaine de la promotion de l'égalité des sexes en politique, dans la mesure où ils s'appliquent très bien à l'accroissement de la participation des jeunes.*

#### **Favoriser la participation des jeunes à la vie politique et au processus décisionnel**

La démocratie a besoin des jeunes. Ils sont un élément clé de la solution aux nombreux défis mondiaux auxquels les sociétés doivent faire face : la pauvreté, la discrimination, les migrations, les changements climatiques, les conflits et les problèmes d'accès à l'éducation et à l'emploi. La participation des jeunes à la vie politique favorise une citoyenneté active et renforce la responsabilité sociale. Elle cultive l'innovation, la créativité et une manière nouvelle façon de penser.

L'UIP continuera à stimuler l'engagement des jeunes dans la promotion de la démocratie grâce aux parlements — pour encourager l'inclusion en incitant les jeunes à participer et pour favoriser l'efficacité du travail parlementaire en soutenant l'implication des jeunes dans l'élaboration de politiques. Les efforts en vue de motiver les jeunes seront axés sur trois programmes clés : une campagne pour améliorer la participation des jeunes dans les parlements, des mécanismes pilotés par des jeunes visant à mettre en relation les jeunes parlementaires et leur donner plus d'autonomie, et un observatoire de la représentation des jeunes dans les parlements.

#### **Accroître la prise en compte de la perspective des jeunes dans le parlement**

Afin de réussir à autonomiser les jeunes, il faut se pencher sur les aspects plus techniques du travail parlementaire. Grâce à sa double expertise à la fois dans les domaines du fonctionnement parlementaire et de la participation des jeunes à la vie du parlement, l'UIP fournira un appui technique aux parlements par le biais de programmes sur mesure qui visent à accroître la prise en compte des jeunes et à mieux répondre à leurs attentes. Ce soutien sera complété par le développement de directives sur l'intégration du point de vue des jeunes – notamment grâce à l'utilisation des TIC et des médias sociaux – et par des activités régionales de renforcement des capacités.

### **Objectif 7 : Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement**

*Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 orientera les travaux de l'UIP dans ce domaine. L'UIP veillera à ce que les parlements intègrent effectivement ce Programme et à renforcer leurs capacités de contrôle de la mise en œuvre de ses objectifs. Son action tiendra compte de l'interdépendance des ODD et mettra l'accent sur leur avancement, individuellement et collectivement. L'UIP visera également des objectifs spécifiques en accord avec nos*

**activités principales et des objectifs pour lesquels elle possède un avantage comparatif en termes d'expertise et d'outils disponibles. Comment lutter contre les changements climatiques, réduire les risques de catastrophe et améliorer la santé sont des conditions préalables pour réaliser les ODD partout dans le monde, notre action portera également sur ces domaines, sans oublier la coopération pour le développement en tant que composant essentiel des moyens de mise en œuvre des ODD.**

### **Engager les parlements en faveur de la mise en œuvre des ODD**

En collaboration avec ses partenaires, l'UIP s'efforcera de faire connaître les ODD auprès des parlements. Elle offrira une plate-forme pour aider les parlements à prendre des mesures et à échanger des expériences et des bonnes pratiques, y compris celles concernant les formes efficaces de coopération pour le développement et l'éducation en matière de développement durable. Ainsi, l'UIP contribuera concrètement à la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses objectifs principaux, à savoir :

- éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et réduire les inégalités partout dans le monde,
- léguer une planète viable aux générations futures,
- promouvoir la justice sociale et garantir l'accès à la justice pour tous,
- lutter contre les changements climatiques, et
- Promouvoir le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

L'UIP adoptera une approche à trois volets afin d'inclure les niveaux national, régional et international. Celle-ci comprendra la promotion de l'engagement des parlements dans les examens des progrès accomplis au niveau mondial en matière d'ODD actuellement menés dans le cadre des Nations Unies.

### **Lutter contre les changements climatiques et réduire les risques de catastrophe**

En collaboration avec d'autres organisations internationales, des instituts de recherche, des organisations du secteur privé et la société civile, l'UIP continuera d'inciter les parlements à prendre des mesures législatives globales face aux changements climatiques et à appuyer la mise en œuvre de stratégies pour la réduction des risques de catastrophe. L'objectif principal est de garantir que les Parlements membres de l'UIP intègrent les dispositions de l'Accord de Paris, adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Programme 2030 dans la législation nationale pertinente et en tiennent compte lors des allocations de budgets. En outre, les parlements doivent contrôler rigoureusement les activités du gouvernement concernant les domaines qui comprennent la protection de l'environnement, les contributions déterminées au niveau national pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques, le passage à des énergies non polluantes, et la création d'emplois respectueux de l'environnement. Le Secrétariat de l'UIP s'est déjà engagé dans une initiative écologique et adopte des mesures actives afin de réduire son empreinte carbone. Il continuera également de promouvoir les mesures prises par les parlements pour réduire l'impact environnemental de leurs opérations.

### **Assurer la santé et le bien-être**

Le droit à la santé est un droit humain fondamental et la santé est primordiale pour la sécurité de l'humanité. Un accès universel à des soins de santé de qualité est l'élément essentiel qui permettra d'éliminer l'extrême pauvreté, de promouvoir le développement et les changements profonds, et d'atteindre les ODD. Partout dans le monde, beaucoup trop de gens, y compris des femmes, des enfants et des adolescents, ne peuvent pas accéder ou n'ont qu'un accès restreint à des services de santé essentiels et à l'enseignement. Elles ne sont toujours pas en mesure de réaliser leur droit à la santé et d'exploiter le maximum de leur potentiel en tant qu'êtres humains. Ainsi, elles ne peuvent pas participer pleinement à la société pour apporter des contributions appréciables à leur communauté. C'est pourquoi, l'UIP aidera les parlements à achever ce qui ne l'a pas été dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à la santé, dont la lutte contre le VIH/sida, et à mettre pleinement en œuvre la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. En coopération avec ses partenaires, tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'UIP ouvrira des perspectives d'engagement parlementaire fort pour la réalisation des objectifs relatifs à la santé et à la couverture universelle ne laissant personne de côté.

## **Objectif 8 : Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales**

*Dans un monde toujours plus globalisé et interdépendant, l'ONU demeure le pilier de la coopération multilatérale et joue un rôle central dans la quasi-totalité des domaines politiques. Les engagements internationaux pris par les Etats ont un impact direct sur les citoyens et les communautés. Ceci doit inciter les parlements et les parlementaires à peser dans la balance lorsqu'il s'agit de combler le déficit entre les niveaux mondial et local. L'UIP reste fidèle à une stratégie visant à mobiliser les parlements autour des grands enjeux mondiaux. Dans le cadre de cet effort, elle continuera d'insuffler une perspective parlementaire dans les initiatives mondiales en cours et d'œuvrer aux côtés des parlements à la mise en œuvre des instruments pertinents. Elle collaborera plus étroitement avec l'ONU et renforcera sa coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions de Bretton Woods. Parallèlement, elle cherchera à garantir un engagement parlementaire fort dans les travaux des institutions de gouvernance mondiale majeures, ainsi que dans le contrôle et le soutien des activités de ces institutions.*

### **Encourager l'engagement et le contrôle parlementaires vis-à-vis de l'ONU et de son action**

L'UIP continuera de faciliter les échanges entre les parlementaires et la communauté des Nations Unies aussi bien au niveau national qu'international. Elle contribuera à façonner et à promouvoir l'apport parlementaire aux processus mondiaux de prise de décision en se fondant sur les recommandations d'ordre politique formulées au cours de ses Assemblées et d'autres réunions officielles. L'UIP collaborera avec l'ONU dans le cadre de réunions conjointes et de programmes de terrain, et s'efforcera de garantir des échanges plus systématiques entre les opérations de l'ONU sur le terrain et les parlements nationaux. Elle encouragera et appuiera les efforts parlementaires en faveur de la mise en œuvre des engagements internationaux majeurs et de l'intégration des processus de l'ONU dans les travaux des parlements. Par l'intermédiaire de sa Commission permanente des Affaires des Nations Unies et de ses autres mécanismes, l'UIP cherchera à améliorer la coordination et à établir des relations étroites et harmonieuses avec le système des Nations Unies, en s'appuyant sur les forces de chacun des deux. Elle agira également pour accroître la responsabilité du système des Nations Unies et de ses opérations diverses afin de veiller à ce que l'ONU soit plus efficace, transparente et inclusive, et qu'elle réponde mieux aux besoins et aux attentes du public.

### **Renforcer l'action parlementaire vis-à-vis de l'OMC et des institutions financières internationales**

Le commerce est un facteur clé de la mondialisation pouvant favoriser une croissance inclusive et durable. L'UIP poursuivra ses activités avec le Parlement européen et en coopération avec les parlements nationaux et autres assemblées parlementaires régionales, pour représenter effectivement les parlements auprès de l'OMC. Elle s'efforcera de faire connaître et de renforcer la capacité des parlements à surveiller les activités de l'OMC, à mener des concertations avec les négociateurs de l'OMC, à échanger des informations et des expériences, et à exercer une influence parlementaire accrue dans les discussions et les négociations au sein de l'OMC. L'UIP visera à renforcer le rôle des parlements et des parlementaires face aux institutions financières et de développement internationales (notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'OCDE), et à faire en sorte que celles-ci soient plus transparentes et responsables.

## **CATALYSEURS**

### **Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques**

*Comment l'UIP peut-elle atteindre ses objectifs stratégiques ? Son but principal est de bâtir des parlements démocratiques forts qui seront au service du peuple, ainsi que de définir et de mettre en œuvre des moyens efficaces pour parvenir à cette fin, c'est-à-dire des moyens qui optimiseront son impact et permettront de garantir que ses résultats transcendent les parties et les intérêts individuels en faveur desquels elle s'est engagée. Dans le contexte actuel, l'UIP est convaincue qu'elle doit mettre l'accent dans tout ce qu'elle entreprend sur l'intégration des cinq aspects catalyseurs suivants dans toutes ses activités.*

### **Gouvernance et contrôle internes efficaces**

Le Secrétariat augmentera ses services aux organes directeurs de l'UIP dans leurs fonctions d'orientation et de contrôle du travail de l'Organisation. Plus précisément, il fournira un soutien dans le cadre des questions relatives à la gestion financière et à l'évaluation des risques. Le Secrétariat veillera à ce que l'UIP respecte les normes les plus rigoureuses en matière de reddition des comptes et d'audit, ainsi que les meilleures pratiques internationales en matière de gestion. Par souci d'une plus grande transparence, il communiquera de manière plus détaillée sur ses décisions et procédures. En outre, conscient de sa responsabilité sociale, il continuera d'adapter ses pratiques et méthodes de travail afin de favoriser et faire la preuve de son respect de la communauté et de l'environnement.

### **Visibilité, plaidoyer et communication**

Dans un environnement complexe et plein de défis, l'évolution des technologies de la communication a un impact profond sur le partage de l'information et la formation d'opinions, des comportements sociaux et de l'action politique. L'UIP a une voix qui n'a jamais autant compté qu'aujourd'hui. Le succès de sa volonté de bâtir un monde démocratique dans lequel la paix, la sécurité et le développement seront une réalité pour tous dépend de sa capacité à promouvoir ses valeurs et son idéal. Il est crucial pour sa mission que l'UIP fasse savoir comment elle peut changer et comment elle change effectivement la vie des gens pour le meilleur. Elle s'efforcera de mettre en place des activités de communication toujours plus solides et stratégiques qui tireront pleinement parti de manière innovante des plates-formes, des outils et des techniques de communication variés, renforceront sa crédibilité, garantiront le partage des savoirs, permettront d'accroître ses connaissances spécialisées et renforceront les engagements entre les Membres.

### **Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits**

L'inclusion et l'intégration de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans l'action de l'UIP renforcera l'efficacité et aidera à réaliser les objectifs clés. L'Organisation a fait siennes une politique et une stratégie d'intégration des questions de genre qu'elle mettra de nouveau en œuvre, y compris en concevant des outils de travail, des séances de formation et des réformes. Elle a également conçu une stratégie définissant la manière d'appliquer une approche qui respecte, protège et promeut les droits de l'homme pour tous, qu'elle continuera à suivre. Grâce à ces stratégies, l'UIP renforcera sa capacité et celle des parlements à promouvoir et à garantir le respect de l'égalité des sexes et des droits de l'homme. Ces catalyseurs de base s'inscrivent parfaitement dans les Principes communs en matière d'assistance aux parlements élaborés et appliqués par l'UIP.

### **Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates**

Le Secrétariat s'attache à définir et à obtenir les ressources humaines et financières indispensables à la mise en œuvre de cette Stratégie 2017-2021 pour l'UIP en s'appuyant sur ses Membres et partenaires. Il encourage une planification systématique, le suivi des résultats et la reddition des comptes. Il continuera de promouvoir les règles et les normes parlementaires. Le Secrétariat exercera ses fonctions en faisant preuve d'efficacité, de professionnalisme et de fiabilité croissants, et restera engagé en faveur du renforcement des capacités professionnelles de son personnel.

### **Partenariats**

Afin de mener à bien ses activités, l'UIP collaborera et nouera un dialogue avec un éventail de partenaires du système des Nations Unies, d'autres organisations internationales qui partagent ses objectifs, des organisations parlementaires régionales ou autres, de la société civile, du monde universitaire, de fondations et du secteur privé.